

**Demande d'approbation d'un critère non monétaire relié au
développement durable**

Cause R- 3525 -2004

**Questions no 1 du GRAME
à Hydro-Québec Distribution (HQD)**

Déposées le 9 juillet 2004

Question 1 :

Références : HQD -1, doc. 1, p. 3 de 20

Q. 1.1) Est-ce que le Distributeur prévoit que le critère relié au développement durable s'appliquera lors de l'appel d'offres prévu en 2004 en vue de disposer d'un service modulable de 400 MW ?

Question 2 :

Références : HQD -1, doc. 1, p. 6 de 20

« ... les indicateurs doivent couvrir l'ensemble des filières probables. »

Q. 2.1) Le Distributeur peut-il énumérer les filières qu'il considère ainsi comme probables? Est-ce que le charbon en fait partie?

Q. 2.2) Le Distributeur peut-il énumérer les filières ayant participé respectivement à chacun des premiers appels d'offres (de court et de long terme)?

Q. 2.3) Dans quelles mesures les sources de production peuvent-elles être situées hors Québec? Hors du Canada?

Question 3 :

Références : HQD -1, doc. 1, p. 8 de 20

Q. 3.1) Le Distributeur peut-il expliciter, notamment à l'aide d'un exemple, ce qu'il sous-entend par « dans leur forme originale ou adaptée au contexte québécois »?

Question 4 :

Référence : HQD-1, doc.1, p. 11 de 20

« Le Distributeur redéfinira donc le critère faisabilité du projet pour inclure un indicateur reflétant l'appui des élus locaux. »

Q. 4.1) Le Distributeur peut-il expliciter sur l'application de cet indicateur ?

Q. 4.2) Qu'arrive t'il si plusieurs communautés se disent affectées par le projet ? Y-a-t-il besoin d'un appui unanime ? Comment est pris en compte le fait que les impacts d'un

projet peuvent être inégalement répartis entre les communautés ? Y-a-t-il risque de blocage de certains projets d'énergie renouvelable par des critères d'acceptabilité sociale trop restrictifs ?

Q. 4.3) Le Distributeur peut-il expliquer en quoi le critère proposé ici dépasse les prérequis qui sont nécessaires sur le plan de l'acceptabilité sociale pour qu'un projet puisse avoir l'aval des autorités réglementaires ?

Question 5 :

Référence : HQD-1, doc.1, p. 12 de 20

« Le Distributeur ne retient pas la méthode d'analyse du cycle de vie. »

Q. 5.1) Est-ce que cela suppose que les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, etc.) seraient considérées comme nulles, tandis que pour les centrales thermiques on ne considérerait que les émissions à la cheminée de ces dernières?

Question 6 :

Référence : HQD-1, doc.1, p. 14 de 20

« Il pourra déduire de ses émissions les réductions d'émissions qui sont la conséquence de l'opération de son projet, mais dont la source est la propriété ou sous le contrôle d'une autre compagnie (émissions indirectes) » ?

Q. 6.1) Le Distributeur peut-il expliciter ?

Q. 6.2) Cela implique-t-il la reconnaissance des puits de carbone? Si oui, comment ?

Question 7 :

Référence : HQD-1, doc.1, p. 15 de 20

« Cette règle vise les centrales thermiques dont au moins 75 % des combustibles proviennent de biomasse ou de biogaz. »

Q. 7.1) Sur quoi se base le choix du facteur de 75 % comme seuil discriminant ?

Question 8 :

Référence : ensemble du document

Q. 8.1) Combien de points le Distributeur veut-il accorder respectivement à chacun des sous-critères qu'il propose ?

Q. 8.2) Sur quelle base justifie-il le nombre de points alloués (à la réponse précédente) ?

Q. 8.3) Quels sont les étapes de sélection antérieures et postérieures à l'application des critères non monétaires dans le processus d'appel d'offres ?

Q. 8.4) L'Agence internationale de l'énergie compare les rendements sur l'investissement énergétique des différentes filières. Cet indicateur pourrait-il s'ajouter à ceux proposés par le Distributeur ?

Q. 8.5) Le Distributeur pourrait-il justifier le fait de ne pas avoir considéré les émissions de SO₂ parmi ses indicateurs environnements ?

Q. 8.6) Selon le Distributeur, serait-il préférable que les soumissionnaires puissent être en mesure d'évaluer a priori le pointage qui sera accordé à leur filière pour les critères environnementaux ? Veuillez expliquer votre réponse.